

Le secteur du grand âge bénéficie de 85 millions d'euros supplémentaires

Toutes deux présentes au conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ce 10 juillet, les ministres déléguées Michèle Delaunay, en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie, et Marie-Arlette Carlotti, en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, ont annoncé des moyens supplémentaires, respectivement 50 millions d'euros pour la médicalisation des EHPAD et 50 autres millions pour l'adaptation et la modernisation des établissements médico-sociaux (dont 35 pour le secteur du grand âge), rapporte la CNSA dans un communiqué.

L'engagement de Michèle Delaunay représente une "*délégation immédiate, à effet 2013, d'une autorisation de conventionnement de 50 millions d'euros*". Crédits que les ARS peuvent engager dès cet été pour une disponibilité effective à compter du 1er janvier prochain. Les 50 millions d'euros de financements d'investissement supplémentaires annoncés par Marie-Arlette Carlotti seront quant à eux prélevés sur les réserves de la CNSA. Ils porteront à 120 millions d'euros le plan d'aide à l'investissement 2012 fixé à 70 millions en avril dernier (lire notre [brève du 18/04/2012](#)). Les 47,8 millions d'euros votés dans le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2012 restent ainsi mis en réserve, précise la CNSA.

Ces premiers interventions représentent un signe fort de reconnaissance pour l'institution, a exprimé le GR31 dans sa déclaration au conseil, et ces engagements sont jugés "*positifs*" par l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) et la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (FNAQPA) dans des communiqués distincts. Toutefois, les organisations représentatives des personnes âgées et handicapées attendent "*qu'ils soient suivis de signes plus tangibles*", résume l'AD-PA.

Lors de ce conseil, la caisse a également présenté un bilan en demi-teinte des plans de création de places. Certes au 31 décembre 2011, 809,9 millions d'euros ont été versés aux ARS pour financer la création de 82 124 places d'EHPAD, de services de soins infirmiers à domicile, d'accueil de jour et d'hébergement temporaire (soit 91% des 90 500 places prévues dans le plan Solidarité grand âge). Cependant, un déséquilibre entre places d'hébergement permanent et places de services est constaté. En outre, seules 39 551 sont effectivement ouvertes, dont 15 986 en EHPAD. Par ailleurs, la CNSA a alloué 169 millions d'euros de crédits aux ARS pour le développement des services spécifiques pour les malades d'Alzheimer mais 38% ont été effectivement engagés.